

## AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : **REGATE DE CLUB  
TROPHEE DIDIER ROYAERTS**  
Ouvrte à tous les habitables et dériveurs en double

Dates complètes : Les dimanches 27/01 ; 24/02; 31/03; 26/05/2019

Lieu : LAC DE MONTBEL (côté Léran)

Autorité Organisatrice : CVRL

### REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.
- Les annexes
- Le règlement du trophée Didier Royaerts 2019

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

-La régata est ouverte à tous les bateaux Habitables de la (des) classe(s) A,B,C,R1,LetX du système de handicap Osiris Habitables et de groupe mini 0 (pas de longueur mini à préciser)

-Dans le cadre de OSIRIS, tous les dériveurs en double des groupes L,M,F de longueur de coque mini de 4,00m et de rating VL mini de 1265, soit un groupe équivalent mini de 0 dans le système Osiris Habitable ; ils courront avec le rating Osiris Habitable équivalent ([voir table VL Dériveurs FFVoile](#)).

-Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile compétition valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. **Le certificat médical devra être conforme au standard de la FFV**

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants: Inscription gratuite

#### 4.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : Dimanches 27/01; 24/02; 31/03 de 11h30 à 12h 45

4,2 heure du briefing ; 12h30

4.2 Mise à disposition sur l'eau : 13h

4.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30

### 5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

### 6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>ème</sup> 2 points, etc ...

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

### 7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).